Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique de l'école maternelle :

Avant travaux :

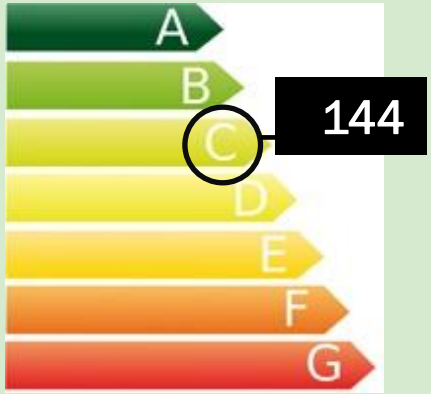

Après travaux :

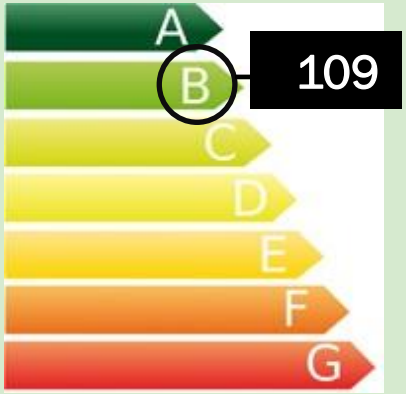

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique de l'école primaire :

Avant travaux :

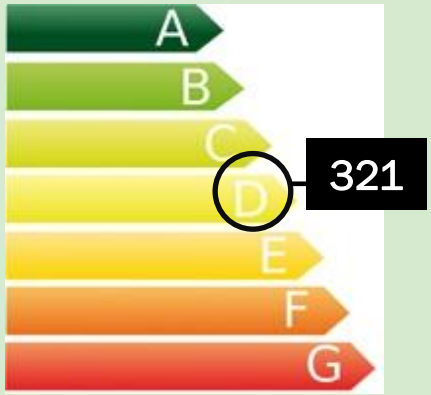

Après travaux :

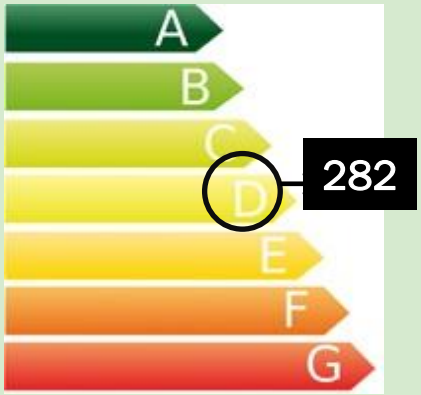

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique de la salle omnisports :

Avant travaux :

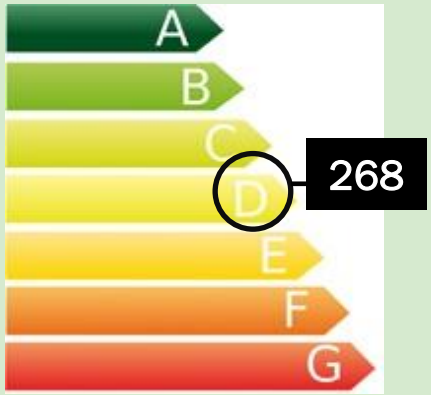

Après travaux :

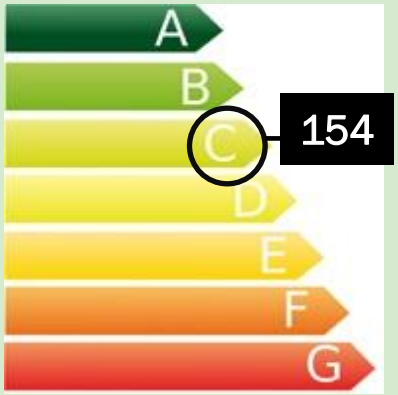

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique des vestiaires du stade de football :

Avant travaux :

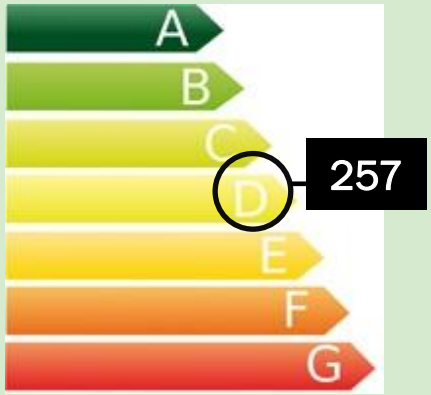

Après travaux :

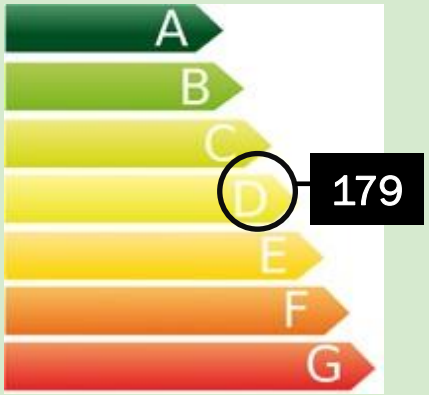

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique du club-house de football :

Avant travaux :

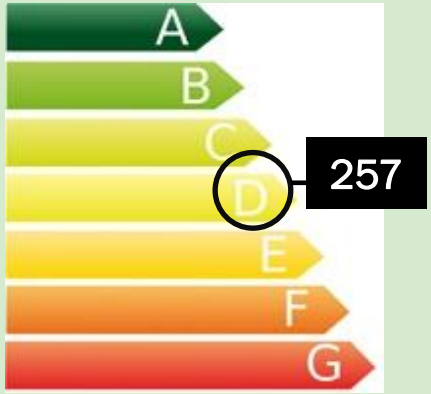

Après travaux :

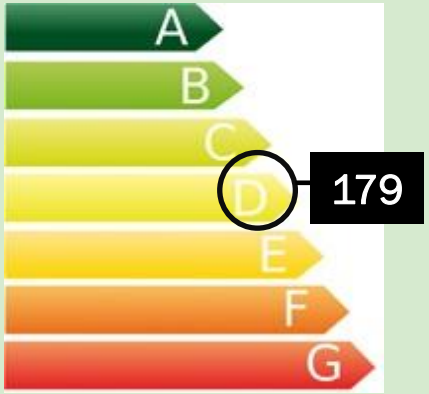

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique de la salle des fêtes «l'Atelier » :

Avant travaux :

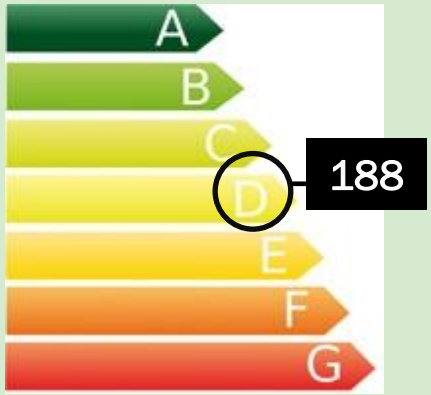

Après travaux :

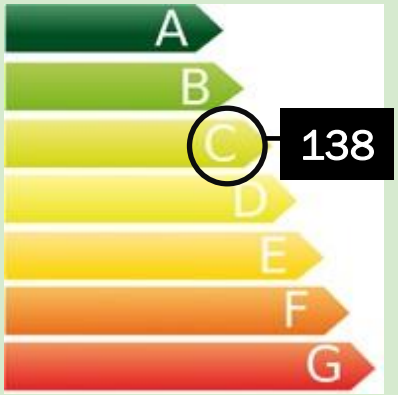

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique de la salle Equinoxe :

Avant travaux :

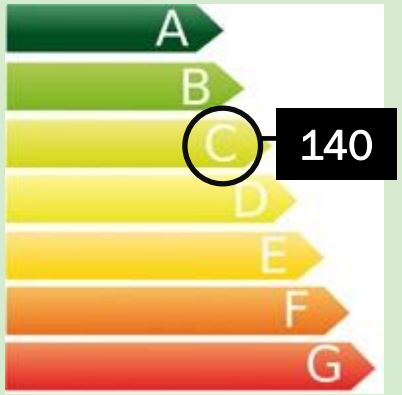

Après travaux :

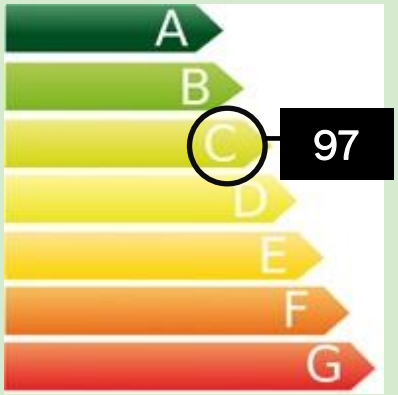

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique du club informatique :

Avant travaux :

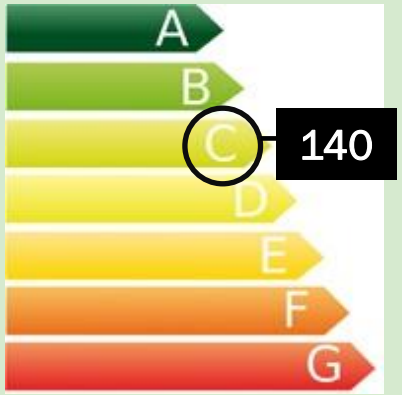

Après travaux :

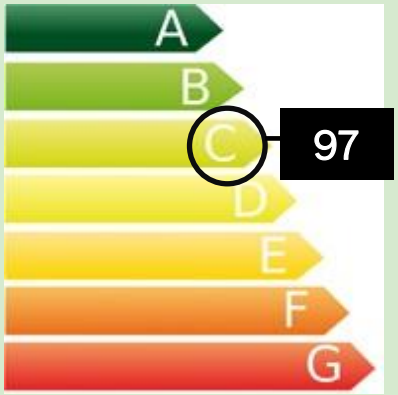

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique de l'Office de Tourisme :

Avant travaux :

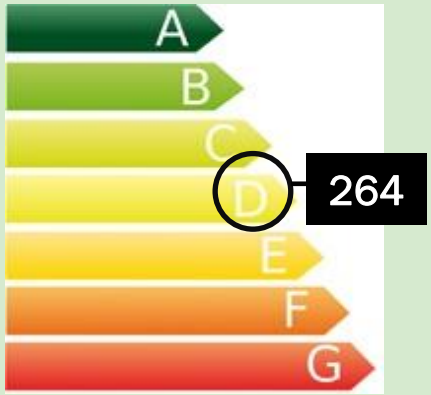

Après travaux :

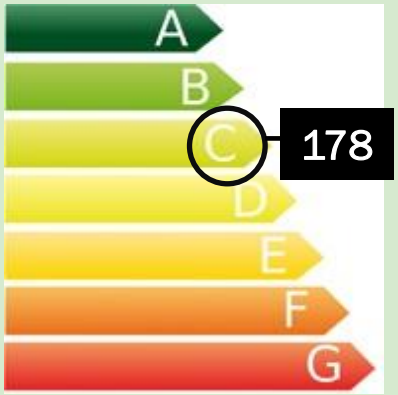

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique de la galerie d'exposition « Saint-Etienne » :

Avant travaux :

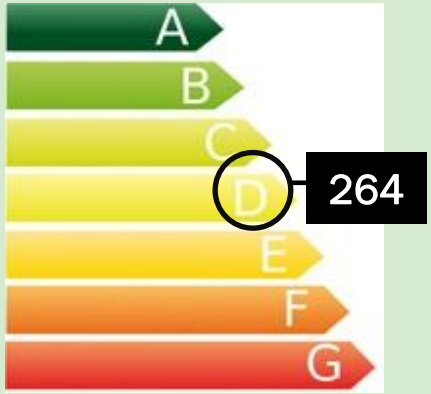

Après travaux :

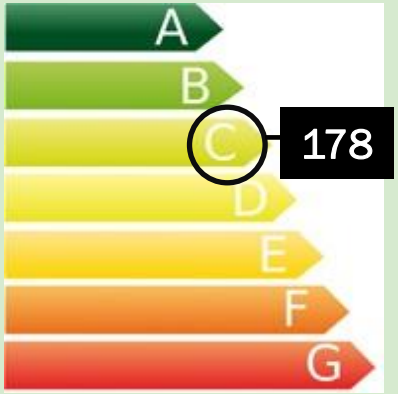

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique de la Mairie de Vaux-sur-Mer :

Avant travaux :

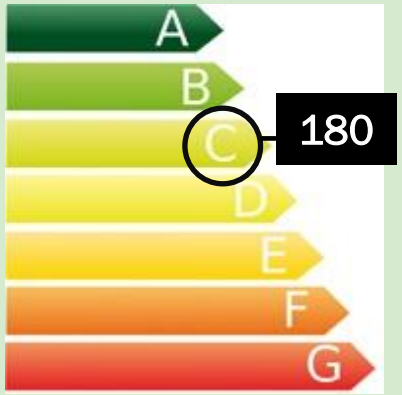

Après travaux :

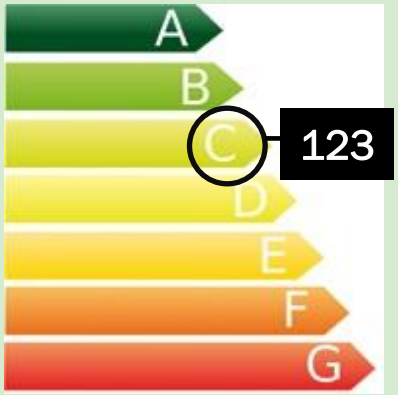

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique des ateliers municipaux :

Avant travaux :

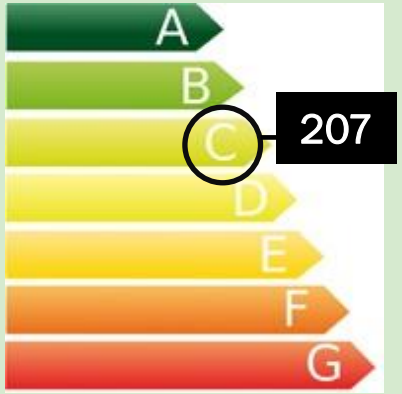

Après travaux :

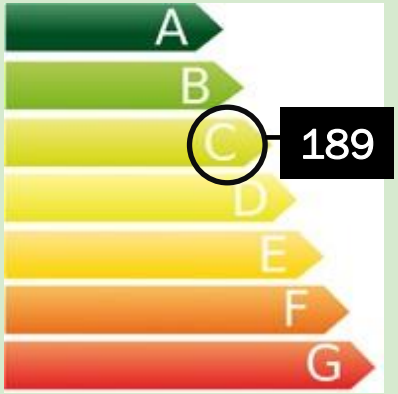

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique des bureaux des ateliers municipaux :

Avant travaux :

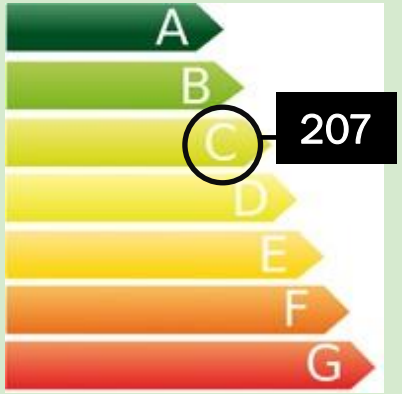

Après travaux :

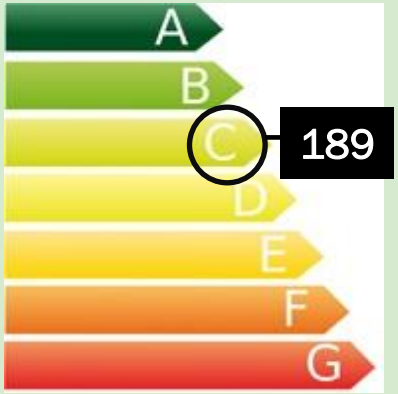

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique de la bibliothèque :

Avant travaux :

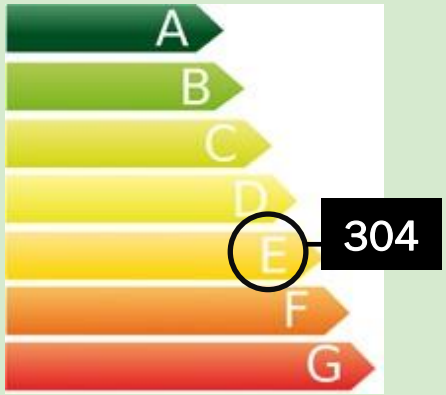

Après travaux :

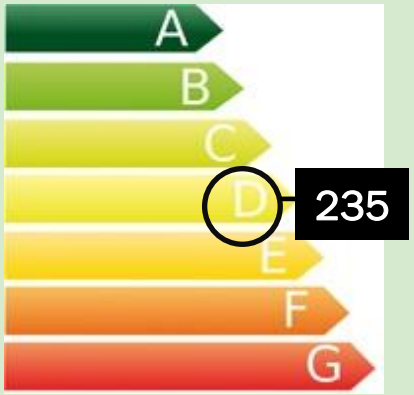

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique de la salle Nauzan :

Avant travaux :

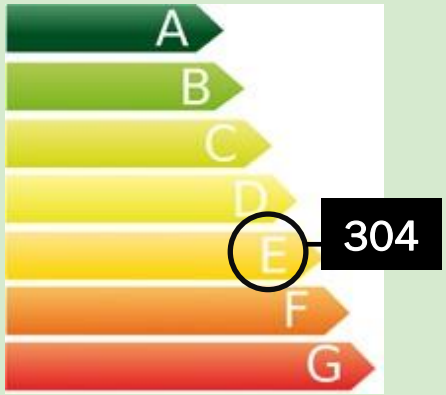

Après travaux :

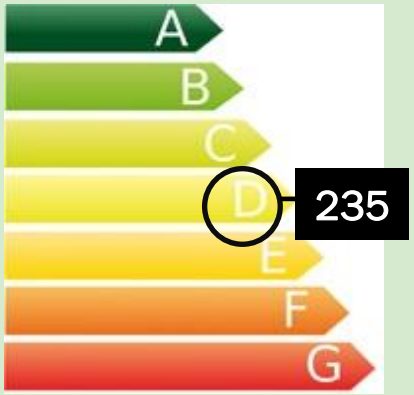

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique de la salle Gilet :

Avant travaux :

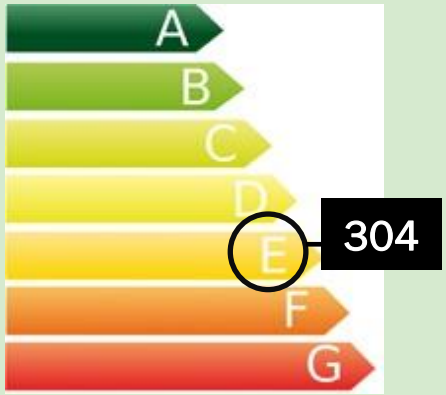

Après travaux :

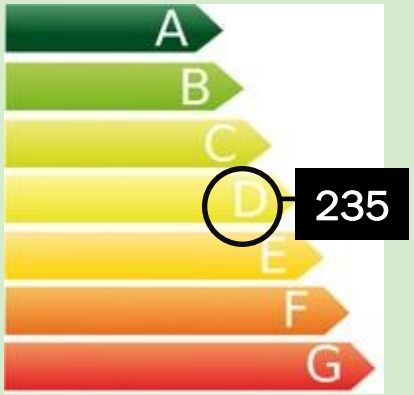

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique de la salle Saint-Sordelin :

Avant travaux :

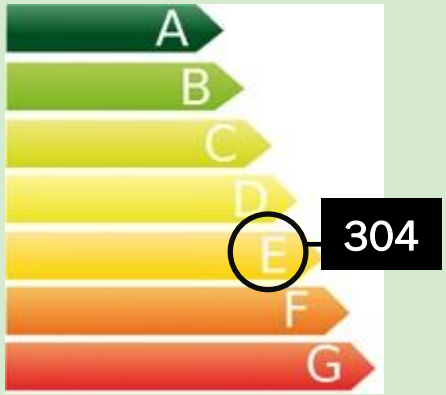

Après travaux :

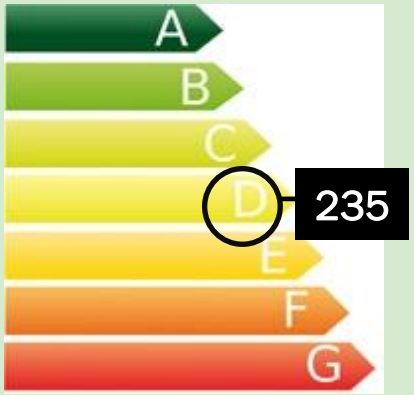

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique de la salle Plataine :

Avant travaux :

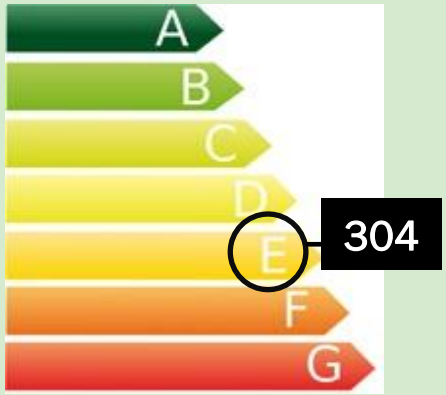

Après travaux :

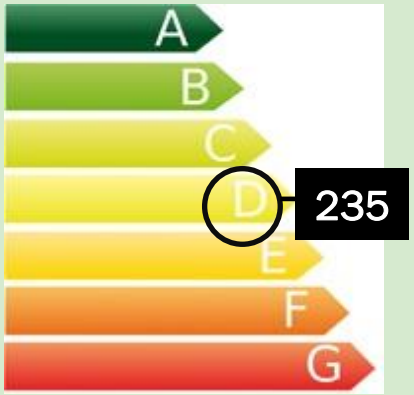

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique du club-house de tennis :

Avant travaux :

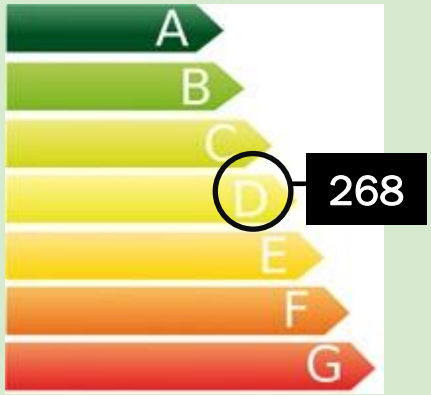

Après travaux :

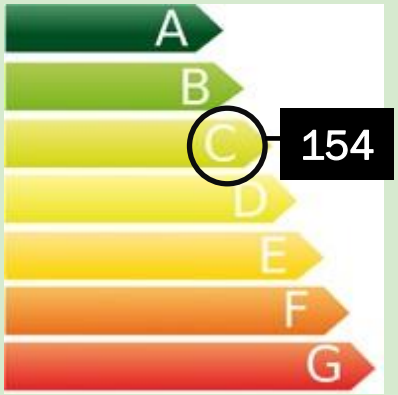

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.

Vaux-sur-Mer : ville éco-responsable

Plusieurs actions ont été réalisées par votre commune en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Pensez à la planète et adoptez les bons gestes en matière d'éco-responsabilité :

Economisez les ressources énergétiques et naturelles : assurez les fermetures de portes, de la lumière, de l'eau, du chauffage et de la climatisation.

Triez les déchets et déposez-les dans les containers mis à disposition (déchets ménagers, déchets recyclables, verres).

Privilégiez les courriers électroniques en communication interne et utilisez du papier recyclable.

Éteignez les multiprises avec interrupteurs, le matériel informatique lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Faites preuve d'éco-responsabilité en adoptant la bonne attitude.

Rénovation énergétique du centre de loisirs – halte garderie :

Avant travaux :

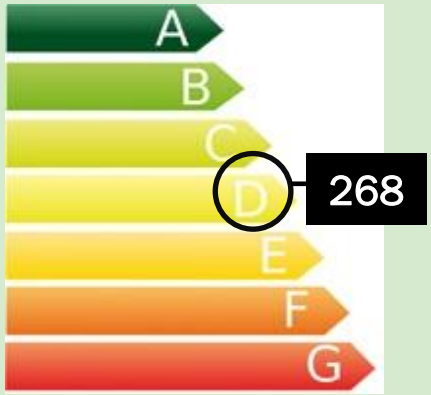

Après travaux :

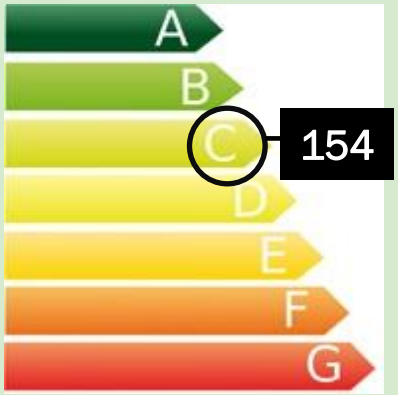

Ces étiquettes sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas remplacer les affichages DPE règlementaires.